



Paris, le 15 novembre 2012

ITG, premier groupe de portage salarial se félicite de la création du PEPS syndicat des Professionnels de L'Emploi en Portage Salarial

Pour Patrick Levy-Waitz, Président d'ITG : « **la création d'un syndicat unifié de la profession du portage salarial va nous permettre de parler d'une seule voix dans le cadre des discussions sur la réglementation pour le développement et un meilleur encadrement du portage salarial. L'objectif est de fournir un cadre clair à des salariés qualifiés et autonomes pour gérer leur trajectoire professionnelle.** »

Depuis sa création, ITG s'est en effet engagé avec les partenaires sociaux, dans un travail de normalisation, de moralisation et d'harmonisation des pratiques, afin de sécuriser le parcours des consultants qui se voient ainsi reconnaître un véritable statut salarié. ITG a été la première société signataire d'un accord d'entreprise avec un syndicat, la CFDT, le 26 avril 2004.

Suite à l'accord intervenu en juin 2010, qui fixe les conditions d'exercice du portage en vue d'une meilleure protection des salariés, le portage salarial a été **reconnu par l'ensemble des partenaires sociaux comme un outil de sécurisation des parcours professionnels des cadres**, ouvrant aux salariés des droits et garanties réels.

Aujourd'hui, dans le cadre de la conférence sur le dialogue social, le portage salarial constitue un des éléments de la négociation entre le gouvernement et les partenaires sociaux pour sa mise en pratique.

Dans un environnement économique difficile, le secteur du portage salarial connaît une croissance de son activité et représente un gisement d'emploi considérable. Ce statut est de plus en plus utilisé par les cadres en phase de transition professionnelle, comme une opportunité pour explorer un nouveau cadre d'activité professionnelle et mettre leur expertise au service des entreprises dans le cadre de missions. Il répond aussi à une aspiration croissante de certains salariés à évoluer vers une activité plus autonome.

La France compte environ 30 000 personnes en portage salarial, alors que le potentiel d'emploi de ce secteur est estimé à 200 000 salariés.

ITG est le premier Groupe de portage salarial en France avec plus de 2600 consultants qui ont choisi d'être autonomes tout en conservant un statut de salariés. Depuis 1996, ITG accompagne la transition et la reconversion professionnelle des cadres vers l'autonomie professionnelle, en développant des passerelles qui facilitent l'accès à une nouvelle forme d'emploi, combinant les avantages du salariat et ceux de l'entrepreneuriat. ITG est l'acteur de référence du portage salarial en France, avec 20% de part de marché.

ITG accompagne le salarié-porté pendant cette phase de transformation, en lui fournissant toute une palette de services (gestion commerciale, financière, comptable et juridique), mais surtout un parcours unique et personnalisé de formation et de développement de ses compétences professionnelles pour réussir cette transition de carrière.

www.itg.fr

Contact presse: Delphine Peyrat-Stricker – 06 38 81 40 00